

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

Dossier n° 500-11-042173-126

Montréal, le 23 mars 2012

L'honorable juge Claude Auclair, j.c.s.

Dans l'affaire de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, L.R.C. (1985), ch. C-36, telle qu'amendée :

CT-PAIEMENT INC.

Débitrice

et

RSM RICHTER INC.

Contrôleur

ORDONNANCE

AYANT pris connaissance de la *Requête pour l'émission d'une ordonnance prorogeant l'ordonnance initiale de suspension des procédures (Art. 11.02 Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies)*;

CONSIDÉRANT les dispositions de la LACC;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Débitrice et des différents intervenants que la prorogation demandée soit accordée;

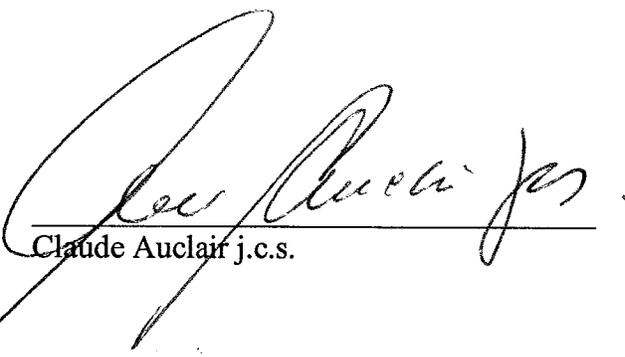
CONSIDÉRANT l'affidavit de M. Denis Savard et le rapport du Contrôleur qui supporte la prorogation demandée;

CONSIDÉRANT les représentations des procureurs de 4249097 Canada inc. relativement aux procédures dans le dossier 500-17-069041-112 qui devraient être suspendues et que la Débitrice ne conteste pas cette demande;

CONSIDÉRANT que le Tribunal sera saisi le 28 et le 29 mars 2012 du débat relatif à la validité de l'avis de résiliation transmis par Global Payments Direct, Inc. le 16 février 2012;

EN CONSÉQUENCE, LE TRIBUNAL :

- [1] ACCUEILLE la requête;
- [2] DÉCLARE suffisant l'avis préalable de la présentation de la requête;
- [3] PROROGE jusqu'au 8 mai 2012 l'Ordonnance initiale, sujet aux modifications suivantes, en y ajoutant :
 - a) toute partie intéressée pourra demander une révision de la présente Ordonnance suite au jugement à être rendu par cette Cour sur la validité de l'avis de résiliation transmis par Global Payments Direct, Inc.;
 - b) SUSPEND toutes les procédures, jusqu'à ordonnance contraire de cette Cour, dans le dossier de Cour portant le numéro 500-17-069041-112, aussi bien en demande principale qu'en demande reconventionnelle;
- [4] LE TOUT sans frais.



Claude Auclair j.c.s.

Me Jean Legault
Me Jonathan Warin
LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L.